



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 01 mars 2011
N° CERTA-2011-AVI-121

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Avahi

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-121>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-121
Titre	Vulnérabilité dans Avahi
Date de la première version	01 mars 2011
Date de la dernière version	–
Source	Ticket d'incident Avahi 325 du 18 février 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

Avahi, versions antérieures à la version 0.6.29.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans Avahi permet à un utilisateur malveillant de provoquer un déni de service à distance.

4 Description

Un utilisateur malveillant peut provoquer à distance une boucle infinie par le traitement de paquets particuliers en IPv4 et en IPv6.

5 Solution

La version 0.6.29 corrige le problème.

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Ticket d'incident Avahi 325 du 18 février 2011 :
<http://www.avahi.org/ticket/325>
- Bulletin de sécurité Mandriva MDVSA-2011:037 du 24 février 2011 :
<http://www.mandriva.com/security/advisories?name=MDVSA-2011:037>
- Référence CVE CVE-2011-1002 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2011-1002>

Gestion détaillée du document

01 mars 2011 version initiale.